

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 194/SG/FIN autorisant l'Office de Radiodiffusion Télévision française à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, Plateau du Marabout, titre foncier n° 702.

n° 194/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
13 février 1968

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro  
25 février 1968

### TEXTE INTÉGRAL

L'Office de Radiodiffusion Télévision française est autorisée à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 1.196,60 mètres carrés, sise à Djibouti, Plateau du Marabout, et immatriculée au Livré foncier du Territoire sous le n° 702 au nom de M. Manni Fernando.